



Classe Supérieure									
Grille actuelle				nouvelle situation (NES)					
Ech	INM	Durée		Ech	INM	Durée	Ancienneté	Gain Indice	Gain en €
				7	551		A.A		
6	534		⇒	6	535	4 ans	A.A	1	4,63
5	515	4 ans	⇒	5	519	4 ans	A.A	4	18,52
4	490	3 ans	⇒	4	494	3 ans	A.A	4	18,52
3	466	3 ans	⇒	3	471	3 ans	A.A	5	23,15
2	442	2 ans	⇒	2	448	3 ans	3/2 A.A	6	27,78
1	411	2 ans	⇒	1	423	2 ans	A.A	12	55,56
		14 ans				19 ans			

**AA** : ancienneté acquise - **INM** : Indice Normal Majoré - **NES** : Nouvel espace statutaire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 le 6<sup>e</sup> échelon est porté à l'indice 540 et le dernier échelon de la classe supérieure est porté à l'INM 562

Chacun peut constater l'ampleur du reclassement pour ces professions !!!

**Ce reclassement issu du protocole de février 2010 (signé par certains syndicats) est une arnaque complète, ne répondant pas aux revendications des professionnels !**

Non seulement ces professions ne sont pas classées en catégorie active, pour ceux qui n'y sont pas déjà, mais elles ne bénéficient même pas du niveau de reclassement des infirmier(e)s en A !!

**Pour SUD, c'est un mépris total.**

Le protocole prévoyait une revalorisation des professions dont la durée d'études est d'au moins 3 ans sur des grilles similaires à celles des infirmiers en A, dès que leur formation aura fait l'objet d'une révision pour l'intégrer dans le dispositif LMD.... D'ici 2015 !!

Cette politique de non revalorisation risque d'entraîner encore davantage de difficultés de recrutement !

**SUD revendique une véritable revalorisation maintenant et tout de suite, indépendamment du LMD.**

